

510, rue Marquis Saint-Célestin (Québec) JOC 1G0 Téléphone : 819 229-3642 Télécopieur : 819 229-1149 Courriel : info@village-st-celestin.net www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin :

QUE lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra à huis clos par le biais d'une visioconférence ZOOM le mardi 6 avril 2021 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure de Roy & Dionne Inc.

La demande de dérogation mineure vise un immeuble connu et désigné comme étant le lot rénové 5 998 159 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 507, rue Marquis, Saint-Célestin.

Nature de la demande

La dérogation mineure demandée vise à :

- Permettre qu'un conteneur maritime soit transformé en cantine / bar laitier, contrairement à l'article 51;
- Permettre que le conteneur ne serve pas à du remisage mais à l'usage principal sur le lot, soit un service de restauration;
- Permettre une telle installation sur un lot vacant, contrairement à l'article 23.1 qui stipule qu'aucun contenant métallique ne peut être installé sur un terrain où aucun bâtiment principal n'est erigé.
- Permettre un bâtiment principal plus petit que la superficie minimale exigée.

Raison

La présente demande de dérogation mineure est souhaitée afin d'offrir un service de restauration à la population.

Consultation écrite

Avis est également donné que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure ci-dessus mentionnée.

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, <u>par écrit</u>, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis de la façon suivante :

- par courriel (<u>info@village-st-celestin.net</u>)
- par courrier (570 rue Marquis, Saint-Célestin, J0C 1G0)

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 18 mars 2021.

Pascale Lamoureux Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public cihaut mentionné, en affichant le 18 mars 2021, entre 9 h et 17 h, copie de l'avis sur le babillard prévu à cette fin au bureau municipal, de même que sur le site internet de la municipalité (www.village-st-celestin.net, sous l'onglet «Avis public».)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mars 2021

Pascale Lamoureux Directrice générale et

Tascalisamouuus

secrétaire-trésorière